

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 10 NOVEMBRE 2025, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Maripier Massicotte, conseillère au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Diane Chandonnet, conseillère au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h38.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3618-11-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 1^{er} octobre 2025
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Avis de motion
 - 13.1.1. Avis de motion – projet de règlement #2025-12-19 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 13.1.2. Avis de motion – projet règlement #2025-12-20 relatif à la publication des avis publics municipaux
 - 13.1.3. Avis de motion – projet de règlement #2025-12-21 modifiant le plan d'urbanisme #2014-04
 - 13.1.4. Avis de motion – projet de règlement #2025-12-22 modifiant le règlement de zonage #2014-05

- 13.1.5. Avis de motion – projet de règlement #2025-12-23 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 13.1.6. Avis de motion – projet de règlement #2025-12-24 modifiant le règlement de lotissement #2014-06
- 13.1.7. Avis de motion – projet de règlement #2025-12-25 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #2014-12
- 13.2. Dépôt des règlements
 - 13.2.1. Dépôt - règlement #2025-12-19 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux
 - 13.2.2. Dépôt - règlement #2025-12-20 relatif à la publication des avis publics municipaux
- 13.3. Adoption règlement
 - 13.3.1. Dépôt et adoption du premier projet de règlement #2025-12-21 modifiant le plan d'urbanisme #2014-04
 - 13.3.2. Dépôt et adoption du premier projet de règlement #2025-12-22 modifiant le règlement de zonage #2014-05
 - 13.3.3. Dépôt et adoption du premier projet de règlement #2025-12-23 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 13.3.4. Dépôt et adoption du premier projet de règlement #2025-12-24 modifiant le règlement de lotissement #2014-06
 - 13.3.5. Dépôt et adoption du premier projet de règlement #2025-12-25 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #2014-12
- 14. Administration
 - 14.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 14.2. Dépôt des donateurs et rapport de dépenses des candidats – scrutin du 2 novembre 2025
 - 14.3. Remerciement aux conseillers sortants
 - 14.4. Nomination du maire suppléant
 - 14.5. Nomination des représentants pour les différents comités
 - 14.6. Désignation des signataires autorisés
 - 14.7. Formation sur l'éthique et la déontologie
 - 14.8. Formation sur comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)
 - 14.9. Calendrier des séances régulières du conseil 2026
 - 14.10. Prévision budgétaire RIGIDBNY 2026
 - 14.11. Offre de services pour l'arrosage contre les araignées – 2026
 - 14.12. Guignolée de Sainte-Cécile-de-Lévrard
 - 14.13. Panneaux de signalisation
 - 14.14. Résiliation – Contrat de services professionnels
 - 14.15. Contrat de services de consultation juridique forfaitaire
 - 14.16. Formation cybersécurité
 - 14.17. Programmation de travaux TECQ 2024-2028
- 15. Travaux publics
 - 15.1. Amendement résolution #3584-08-25 – Pavage rang Sainte-Cécile
 - 15.2. Amendement résolution #3585-08-25 – Ponceaux rang Saint-François-Xavier
 - 15.3. Demande MTMD – Réparation pont rang Saint-Charles
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
 - 16.3. Demande CPTAQ – ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Animation bibliothèque – Mme Carine Paquet
 - 17.2. Bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme – conception d'un logo
 - 17.3. Subvention loisirs – Animation temps des fêtes

18. Demandes

- 18.1. Appui municipal au mouvement de grève le communautaire à boutte
- 18.2. Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour – Campagne panier de Noël

19. Affaires nouvelles

20. Période de questions

21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 1^{er} octobre 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} octobre 2025.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Marie Dionne félicite les nouvelles élues ainsi que tous les conseillers réélus. Ils les remercient pour leur implication au sein du conseil et pour la démocratie municipale.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1^{er} octobre 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- La fin des mises en candidatures pour les élections municipales 2025 a eu lieu le 3 octobre à 16h30. Tous les postes ont été pourvus sans oppositions. Tous les candidats ont été assermentés entre le 3 et le 10 octobre 2025 ;
- Le DEA est maintenant disponible au bureau municipal. Il sera installé dans le vestibule entre janvier et avril 2026 ;
- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a participé le 16 octobre 2025 au colloque de zone de l'ADMQ à St-Elphège ;
- De l'abat-poussière en flocon a été mis dans le rang Sainte-Cécile Ouest entre les numéros civiques 358 et 368 le 17 octobre pour diminuer la poussière causée par une hausse du trafic.
- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a participé en octobre aux formations gratuites de l'ADMQ :
 - Changement de signataires et des financements municipaux : Assurer la continuité financière en période de transition
 - Survol des modifications législatives et règlementaires

- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers ainsi que Mme Josiane Trottier, adjointe de direction, ont participé à une formation sur la gestion des bornes électriques ;
- Le module de jeu pour les 18 mois à 5 ans ainsi que les balançoires ont été installées le 21 octobre 2025 au parc Georgette-Baril ;

8. RAPPORT DU MAIRE

Rien à cet item.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Mme Josiane Trottier et Mme Yvette Demers ont participé à la Rencontre d'automne du Réseau Biblio CQLM le 18 octobre 2025 à Trois-Rivières ;
- Une classe de l'école primaire La Source a emprunté des livres à notre bibliothèque en octobre;
- Le 23 octobre, la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme a participé à la grande lecture partagée visant à mobiliser les jeunes vivant des défis d'apprentissage. Une exposition en lien avec cette thématique était exposée dans la bibliothèque ;
- Le 28 octobre Mandolyne a fait une prestation sous la thématique de l'Halloween devant 13 enfants à la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme;
- Une exposition sur la thématique des livres d'Halloween a eu lieu jusqu'au 31 octobre ;
- Il y a eu 278 prêts de livres en octobre 2025, 51 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 40,25 h heures de bénévolat.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- Le fond culturel de la MRC de Bécancour, on a accepté six dossiers, dont celui de Mme Cynthia Bernard de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour des cours de couture pour les adultes ;
- 25 000 \$ ont été alloués pour engager un historien concernant un projet de recherche historique ;
- La prochaine réunion aura lieu le 9 décembre 2025.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- Une conférence de presse a eu lieu le 27 octobre pour annoncer l'entente entre la RIGIDBNY et l'entreprise Viridis environnement pour le projet de valorisation des résidus alimentaires. Les premières collectes devraient avoir lieu en 2028 ;
- La prochaine réunion aura lieu le 25 novembre 2025 à Bécancour.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Rien à cet item.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Le 29 novembre aura lieu la fête de Noël. Le chansonnier Caleb Roux sera présent ainsi que le père Noël ;
- L'AGA aura lieu le 10 décembre.

10. LISTE DES REVENUS

Culture Bécancour – location d'une partie du lot 6 633 424	125,00 \$
Droits de mutation	5 811,36 \$
Intérêts dépôt à terme	987,55 \$
Intérêts sur arrérages	310,11 \$
Licences et permis	85,00 \$
Locations salle Éric-Côté	730,00 \$
Loyer garderie – octobre	283,00 \$
Marché de Noël	132,00 \$
Opérateur en eau potable – Coopérative d'aqueduc du 5 ^e rang	303,60 \$
Opérateur en eau potable – Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford	5 781,00 \$
Opérateur en eau potable – Société d'aqueduc du Haut du 4 ^e rang	253,00 \$
Photocopies	13,50 \$
Remboursement TVQ – janvier à juin 2025	10 121,55 \$
Subvention PAFFSR – afficheur de vitesse (30%)	1 787,00 \$
Taxes municipales 2024	287,78 \$
Taxes municipales 2025	7 881,22 \$
Trop perçu	157,60 \$
Total	35 050,27 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3620-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 18 056,88 \$ ainsi que 16 437,73 \$ en salaires.

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500393	Les Loisirs Ste-Cécile inc.	Subvention – activités estivales (Rés. : #3615-10-25)	295,00 \$
202500394	Moisson Mauricie/Centre-du-Québec	Dons 2025 (Rés. : #3616-10-25)	125,00 \$
202500395	CRSBP	Inscriptions Rencontre d'automne (Rés. : #3612-10-25)	91,98 \$
202500396	Drumco Énergie	Entretien annuel de la génératrice, remplacement thermostat et autres (Rés. : #3583-08-25)	8 324,43 \$
202500397	Bell Mobilités inc.	Cellulaire inspecteur municipal	57,53 \$
202500398	Arthur Rivard	Reconnaissance - aide-animateur CDJ (ajustement) (Rés. : #3614-10-25)	250,00 \$
202500399	Belitec	Numérisation plan aqueduc 3 ^e rang 1964	11,50 \$
202500400	Receveur général du Canada	DAS – octobre 2025	1 777,39 \$

202500401	Ministre du Revenu du Québec	DAS – octobre 2025	5 059,01 \$
202500402	Industrielle Alliance	RVER – octobre 2025	2 065,04 \$
		TOTAL :	18 056,88 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3621-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **196 464,27\$**.

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500403	Hydro-Québec	Électricité – 219, rue principale	1 055,51 \$
202500404	Excavation Denis Demers inc.	Excavation, voyage de pierre et poussière de pierre pour parc Georgette-Baril (Rés. : 3586-08-25) et 1 ^{er} versement de 6 – déneigement des rues (Rés. : 3569-07-25)	18 494,34 \$
202500405	Municipalité de St-Pierre-les-Becquets	Dépenses station de chloration	3 347,15 \$
202500406	Groupe Castonguay	Installation des bornes électriques (Rés. : 3552-06-25)	5 709,90 \$
202500407	RIGIDBNY	Quote-part ordure et recyclable	3 671,88 \$
202500408	CRSBP	Frais de reliure	49,83 \$
202500409	Hélène Paquin	1 ^{er} versement de 2 – déneigement bâtiment municipaux (Rés. : 3610-10-25)	5 055,25 \$
202500410	Pavage Veilleux inc.	Pavage de surface (Rés. : 3648-11-25)	45 232,31 \$
202500411	Yvette Demers	Remboursement frais de déplacement – rencontre d'automne (Rés. : 3612-10-25) et honoraires professionnels - responsable de la collection	339,50 \$
202500412	Les compteurs Lecompte	Achat de deux compteurs d'eau (Rés. : 3553-06-25)	797,53 \$
202500413	MRC de Bécancour	Repérage et marquage de la fibre optique	66,00 \$
202500414	Sogetel	Internet et téléphone	809,59 \$
202500415	Le Sagittaire	Fournitures de bureau, écran d'ordinateur pour la bibliothèque, articles de nettoyage	609,94 \$
202500416	Matériaux Fortierville	Achat de bardeaux de cèdres, tire-fonds, bottes pour inspecteur municipal, chlorure de calcium, adaptateur pour la pompe submersible	609,94 \$
202500417	Mécanique Yvon Cossette	Achat d'une génératrice, d'une pompe submersible et d'un souffleur à feuille	3 367,61 \$

202500418	Mario Demers	Remboursement achat bâche pour trampoline et nettoyeur à plancher	362,38\$
202500419	Covris Coopérative	Quincaillerie pour installation signalisation, essence pour petits moteurs, cordes pour installer bâche du trampoline	193,65 \$
202500420	Duo énergie graphique	Affiches pour les serpuariens et fermeture de la route Ernest-Dubois lors des tempêtes hivernales (Rés : 3644-11-25)	447,86 \$
202500421	Simon Brunelle	Frais de déplacement	104,75\$
202500422	Hélène Lambert	Ménage	284,88 \$
202500423	Bell Mobilité	Cellulaire inspecteur municipal	57,53 \$
202500424	Amélie Hardy Demers	Frais de déplacement	79,50 \$
202500425	Jacques Tousignant	Honoraires professionnels – travaux parc Georgette-Baril	543,14 \$
202500426	Jean-Marie Dionne	Frais de déplacement – comité culturel	17,75 \$
202500427	Eurofins Environex	Analyses d'eau	195,46 \$
202500428	Spectralite/Signoplus	Panneaux de signalisation	2 558,91 \$
202500429	ZaniCom	Achat d'une banque de 10h pour la gestion du site Web	1 207,24 \$
202500430	Buropro citation	Achat de livres et entretien du photocopieur	284,22 \$
202500431	FQM Assurances inc.	Avenant révision 2025-09-29	218,00 \$
202500432	DHC Avocats	Honoraires professionnels	459,90\$
202500433	Logixia	Assistance technique et licence mensuelle Anydesk	120,73 \$
202500434	Groupe Kopers inc.	Honoraires professionnels - Télémétrie à la station pompage	4 388,77 \$
202500435	VISA	Achat de café, fil d'alimentation pour le mini-frigo, renouvellement licence antivirus, frais de poste pour publicité Marché de Noël, achat tablette numérique et écran protecteur pour la bibliothèque (Rés. : 3369-10-24)	1 444,32 \$
202500436	Richard Martel	Bordures pour les modules de jeux au parc Georgette-Baril (Rés. : 3586-08-25)	764,58 \$
202500437	Association des camps du Québec	Cotisation annuelle 2025-2026 (Rés. : 3613-10-25)	226,50 \$
202500438	Carine Paquin	Deux ateliers de lecture à la bibliothèque	778,84 \$
202500439	Équipement Récréatifs Jambette inc.	Module de jeux (Rés. : 3512-04-25) ainsi fibre de cèdre (Rés. 3540-05-25)	73 667,33 \$
202500440	ICR Expert	Nettoyage et inspection du réseau d'égout et	16 684,72 \$

		pluvial et sanitaire (Rés : 3599-09-25)	
202500441	Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	160,62 \$
202500442	Hydro-Québec	Électricité station de pompage	1158,41 \$
202500443	Hydro-Québec	Électricité salle Éric-Côté	406,29 \$
202500444	Hydro-Québec	Électricité parc Georgette-Baril	163,99 \$
202500445	Hydro-Québec	Électricité 235, rue principale	284,86 \$
	Total		196 454,27 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION

13.1.1 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-19 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

Rés.3622-11-25

Monsieur Pierre Carignan donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

ADOPTÉE

13.1.2 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-20 RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

Rés.3623-11-25

Monsieur Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement relatif à la publication des avis publics municipaux.

ADOPTÉE

13.1.3 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #2014-04**

Rés.3624-11-25

Madame Maripier Massicotte donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement suivant :

- Règlement # **2025-12-21** modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04

Le règlement vise à :

- Ajuster les limites des affectations à la zone agricole transposée et inclure la propriété du 1010 rue Saint-Pierre dans l'affectation Mixte.

ADOPTÉE

13.1.4 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2014-05**

Rés.3625-11-25

Monsieur Éric Chastenay donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec le règlement suivant :

- Règlement # **2025-12-22** modifiant le règlement de zonage # 2014-05

Le règlement vise à :

- Ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;
- Préciser les normes concernant les revêtements extérieurs permis;
- Permettre les conteneurs comme bâtiments accessoires ;
- Permettre les conteneurs comme structure de bâtiment ;
- Exiger un facteur d'atténuation F3 pour les installations d'élevage de veaux de lait à moins de 1,5 km du périmètre d'urbanisation ;
- Modifier le plan de zonage pour faire correspondre la zone agricole transposée, inclure la propriété du 1010 rue Saint-Pierre à la zone M-02 et retirer la couche des îlots déstructurés ;
- Corriger la marge latérale sur rue de 66 mètres pour 6 mètres dans la zone M-05.

ADOPTÉE

13.1.5 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-23 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Rés.3626-11-25

Monsieur Sébastien Lemay donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement suivant :

- Règlement # **2025-12-23** concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le règlement vise à :

- Régir l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

13.1.6 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #2014-06

Rés.3627-11-25

Monsieur Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement suivant :

- Règlement # **2025-12-24** modifiant le règlement de lotissement # 2014-06

Le règlement vise à :

- Permettre le remembrement d'un terrain.

ADOPTÉE

13.1.7 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS #2014-12

Rés.3628-11-25

Madame Maripier Massicotte donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement suivant :

- Règlement # **2025-12-25** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12

Le règlement vise à :

- Permettre les logements intergénérationnels dans un bâtiment détaché de l'habitation unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

13.2 DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

13.2.1 DÉPÔT – RÈGLEMENT # 2025-12-19 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

13.2.2 DÉPÔT – RÈGLEMENT # 2025-12-20 RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

13.3 ADOPTION RÈGLEMENT

13.3.1 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #2014-04

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites des affectations à la zone agricole transposée et d'inclure la propriété du 1010 rue Saint-Pierre dans l'affectation Mixte ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **10 novembre 2025** par **madame Maripier Massicotte** ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le premier projet de règlement #2025-12-21 modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04.

ADOPTÉE

13.3.2 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2014-05

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajouter des définitions en lien avec le nouveau règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de préciser les types de revêtement extérieur permis ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre les conteneurs comme structure de bâtiment principal ou pour un agrandissement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre les conteneurs comme bâtiment accessoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'exiger un facteur d'atténuation F3 pour les installations d'élevage de veaux de lait à moins de 1,5 km du périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajuster le plan de zonage avec la zone agricole transposée, inclure de la propriété du 1010 rue Saint-Pierre à la zone M-02 et retirer la couche des îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de corriger la marge latérale sur rue de 66 mètres pour 6 mètres dans la zone M-05.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **10 novembre 2025** par monsieur **Éric Chastenay** ;

Rés.3630-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le premier projet de règlement # **2025-12-22** modifiant le règlement de zonage # 2014-05.

ADOPTÉE

13.3.3 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-23 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Loi 69 intitulée *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE vertu de la Loi 69, la Municipalité doit assurer l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel d'adopter un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **10 novembre 2025** par monsieur **Sébastien Lemay**;

Rés.3631-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le premier projet de règlement # **2025-12-23**.

ADOPTÉE

13.3.4 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #2014-06

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de permettre le remembrement d'un terrain ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **10 novembre 2025** par **monsieur Michel Deshaies** ;

Rés.3632-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le premier projet de règlement **#2025-12-24** modifiant le règlement de lotissement # 2014-06.

ADOPTÉE

13.3.5 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2025-12-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS #2014-12

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin de permettre les logements intergénérationnels dans un bâtiment détaché de l'habitation unifamiliale isolée ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **10 novembre 2025** par **madame Maripier Massicotte** ;

Rés.3633-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par **monsieur Sébastien Lemay** et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le premier projet de règlement **# 2025-12-25** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12.

ADOPTÉE

14. ADMINISTRATION

14.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des élus municipaux ;

Conformément à la loi, un relevé mentionnant que les déclarations ont bien été reçues au bureau municipal et seront transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

14.2 DÉPÔT DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS – SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses concernant le scrutin du 2 novembre 2025. Sur les sept candidats, tous ont remis leur formulaire DGE-1038 incluant la liste des donateurs et le rapport de dépenses dans les délais prescrits par la loi.

14.3 REMERCIEMENTS AUX CONSEILLERS SORTANTS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sortants ont consacré temps, énergie et compétences au service de la population de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT leur engagement constant dans la prise de décisions importantes pour le développement, le bien-être et la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT les défis relevés, les projets réalisés et les initiatives portées durant leurs mandats ;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de souligner et de reconnaître publiquement leur contribution à la vie municipale ;

Rés.3634-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal remercie chaleureusement les conseillers municipaux sortants, messieurs Pierre-Luc Blanchet et Jean-Marie Dionne pour leur engagement, leur professionnalisme et leur précieuse contribution au sein du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

ADOPTÉE

14.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des élections municipales le 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant lorsque le Maire en titre est absent ou qu'il est empêché de remplir les devoirs de sa charge en référence à l'article 116 du Code municipal du Québec :

Article 116 : Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y sont attachés.

Rés.3635-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de nommer monsieur Sébastien Lemay comme maire suppléant de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

ADOPTÉE

14.5 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

CONSIDÉRANT QU'une municipalité est représentée par son conseil;

CONSIDÉRANT QUE les règlements, résolutions et autres ordonnances municipales doivent être adoptés par le conseil en séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil n'ont de pouvoirs qu'en séance ;

CONSIDÉRANT QU'aucune décision ne peut être prise en caucus ou par un comité sans approbation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, par résolution, nommer des comités ;

Rés.3636-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de nommer les conseillers suivants sur les différents comités :

Comité	Membre	Substitut
Bibliothèque et Réseau Biblio CQLM	Monsieur Michel Deshaies	Monsieur Simon Brunelle
Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY)	Monsieur Pierre Carignan	Monsieur Simon Brunelle
Comité culturel de la MRC de Bécancour	Monsieur Simon Brunelle	
Aréna régional	Monsieur Sébastien Lemay	Monsieur Simon Brunelle
Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.	Madame Maripier Massicotte	Monsieur Simon Brunelle
Communauté de partage	Madame Diane Chandonnet	Monsieur Simon Brunelle

ADOPTÉE

14.6 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS

ATTENDU QUE la municipalité doit désigner officiellement les personnes autorisées à signer les documents officiels, les chèques, les contrats et autres engagements financiers ou administratifs ;

ATTENDU QUE cette désignation est nécessaire pour assurer une gestion efficace et conforme aux règles administratives ;

Rés.3637-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE les personnes suivantes soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, tous les documents officiels, y compris les chèques, les contrats, les demandes de subvention, les emprunts et autres engagements :

- M. Simon Brunelle, maire
- Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière
- Mme Lyne Bertrand, greffière-trésorière adjointe
- Monsieur Sébastien Lemay, maire suppléant

QUE pour les chèques et les transactions bancaires, la signature conjointe de deux des personnes désignées ci-dessus soit requise ;

QUE cette résolution remplace toute résolution antérieure concernant les signataires autorisés ;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE

14.7 FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

ATTENDU Qu'il y a eu des élections municipales le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE dans les six mois suivant le début du mandat d'un conseiller, celui-ci doit suivre une formation sur l'éthique et la déontologie conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

ATTENDU QUE cette formation doit être offerte par une personne autorisée par la Commission municipale du Québec (CMQ) ;

ATTENDU QUE la municipalité doit publier sur son site Internet la liste des élues et des élus ayant suivi la formation ;

ATTENDU QUE la CMQ pourrait imposer une suspension lorsqu'un membre a omis de participer à la formation dans les délais prescrits ;

ATTENDU QUE les élus des municipalités de Fortierville, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard et Saint-Pierre-les-Becquets désirent suivre la formation ensemble ;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée à Me Pier-Olivier Fradette de la firme Lavery ;

Rés.3638-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de Me Pier-Olivier Fradette de la firme Lavery de 3650, taxes en sus ;

D'accepter de payer à la municipalité de Fortierville la somme 3832,05\$ divisé à parts égales entre les municipalités de Fortierville, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets et Sainte-Sophie-de-Lévrard ;

D'accepter de payer à parts égales les frais de collations qui seront servis lors de la formation.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-110-00-951 (formations - élus).

ADOPTÉE

14.8 FORMATION SUR COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL ET LE RÔLE D'ÉLU(E)

ATTENDU Qu'il y a eu des élections municipales le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE dans les six mois suivants le début du mandat d'un conseiller, celui-ci doit suivre une formation sur comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e) ;

ATTENDU QUE cette formation vise à offrir aux élu(e)s municipaux une compréhension globale et approfondie de leurs fonctions, de leurs obligations légales et des mécanismes essentiels à une gouvernance locale efficace, éthique et conforme aux lois en vigueur ;

ATTENDU QUE les objectifs de cette formation sont :

- Comprendre le fonctionnement du conseil municipal et les règles encadrant le processus décisionnel ;
- Clarifier les rôles respectifs des élu(e)s et de l'administration municipale pour favoriser une collaboration efficace ;
- Maîtriser les principes de gestion financière pour une administration responsable ;
- Saisir les enjeux liés à l'aménagement du territoire pour des décisions éclairées et durables ;

ATTENDU QUE la municipalité doit publier sur son site Internet la liste des élues et des élus ayant suivi la formation ;

ATTENDU QUE la CMQ pourrait imposer une suspension lorsqu'un membre a omis de participer à la formation dans les délais prescrits ;

ATTENDU QUE les élus des municipalités de Fortierville, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard et Saint-Pierre-les-Becquets désirent suivre la formation ensemble ;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée à la Fédération québécoise des municipalités ;

Rés.3639-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités et d'accepter de payer la somme de 3 000 \$, taxes en sus, pour les quatorze premiers élus et 199,99\$, taxes en sus, par élus suivants ;

Que le montant total soit partagé à parts égales entre les municipalités de Fortierville, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets et Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-110-00-951 (formations - élus).

ADOPTÉE

14.9 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Rés.3640-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2026 qui se tiendront à la salle Éric-Côté et débuteront dès 20h30 aux dates suivantes :

- Lundi 12 janvier 2026
- Lundi 2 février 2026
- Lundi 9 mars 2026
- Mardi 7 avril 2026
- Lundi 4 mai 2026
- Lundi 1^{er} juin 2026
- Lundi 6 juillet 2026
- Lundi 3 août 2026
- Mardi 8 septembre 2026
- Mardi 6 octobre 2026
- Lundi 2 novembre 2026
- Lundi 7 décembre 2026

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

14.10 PRÉVISION BUDGÉTAIRE RIGIDBNY 2026

Rés.3641-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 de la régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) présentant une quote-part par habitant de 0,75 \$ et une contribution à la gestion des matières résiduelles à 235 \$/unité d'occupation divisée ainsi: collecte sélective: 67,50 \$ et collecte, traitement et enfouissement des ordures: 167,50 \$ sont acceptés.

ADOPTÉE

14.11 OFFRE DE SERVICES POUR L'ARROSAGE CONTRE LES ARAIGNÉES – 2026

CONSIDÉRANT que l'entreprise CHC fait l'arrosage annuel de pesticides contre les araignées en 2025 avec des produits respectueux de l'environnement aux endroits suivants :

- 219, rue principale (bureau et bibliothèque)
- 228, rue principale (salle Éric-Côté)
- 235, rue principale (garderie)

CONSIDÉRANT que l'entreprise CHC nous propose un contrat pour deux arrosages avec un rabais de 15 % pour chaque bâtiment ;

Rés.3642-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder l'arrosage annuel de pesticides à l'entreprise CHC pour un total de 986,85 \$ plus taxes (incluant le 15% de rabais)

- 219, rue principale (bureau et bibliothèque) : 255\$ taxes en sus (postes 02-190-00-522 et 02-702-30-522)
- 228, rue principale (salle Éric-Côté) : 221\$ taxes en sus (poste 02-701-00-629)
- 235, rue principale (garderie) : 213,35, taxes en sus (poste 02-190-00-522)
- 238, rue Adrien-Demers (parc Georgette-Baril) : 297,50 taxes en sus (poste 02-701-50-522)

ADOPTÉE

14.12 GUIGNOLÉE DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire organiser une guignolée pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les denrées récoltées ainsi que l'argent serviront à bonifier la guignolée des médias pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour récolte du 3 au 28 novembre 2025 les inscriptions aux paniers de Noël ;

Rés.3643-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard organise une guignolée pour ses citoyens le dimanche 7 décembre 2025 ;

QUE les denrées et fonds soient remis aux citoyens de Sainte-Cécile-de-Lévrard qui se seront inscrits au Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour ou à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

QUE la municipalité transforme les dons reçus en argent en chèque cadeau de 50,00 \$ chez Supermarché Dubuc, de Deschaillons, non admissible pour de l'alcool, du tabac ou de la loterie ;

QUE dépendamment des sommes amassées, la municipalité complète l'écart pour s'assurer d'offrir un chèque cadeau de 50,00 \$.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-970 (Dons organisme sans but lucratif).

ADOPTÉE

14.13 PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire mandater Duo Énergie graphique pour produire une affiche pour indiquer le point de dépôt officiel des « Serpurariens » ;

CONSIDÉRANT QUE cette affiche sera remboursée par ARPE Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mandater Duo Énergie graphique pour produire deux affiches de signalisation indiquant que la route Ernest-Dubois sera fermée lors des tempêtes hivernales ;

CONSIDÉRANT QUE Duo Énergie graphique a transmis le devis #16352 ;

Rés.3644-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carigna et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE mandater Duo Énergie Graphique pour la conception et la fabrication d'une affiche pour indiquer le point de dépôt officiel des « Serpurariens » ainsi que deux affiches de signalisation indiquant que la route Ernest-Dubois sera fermée lors des tempêtes hivernales;

D'accepter de payer 389,53 \$, taxes en sus ;

DE transmettre la facture pour l'affiche, point de dépôt officiel des « Serpurariens » à ARPE Québec ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-355-00-640 (achat de panneaux et autres).

ADOPTÉE

14.14 RÉSILIATION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE le service de consultation juridique qui est dispensé actuellement par l'étude légale DHC Avocats et qui était en vigueur pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2125 du Code civil du Québec qui permet à la Municipalité de résilier, unilatéralement, le contrat de service première ligne, et ce, à tout moment ;

Rés.3645-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE résilier le contrat de service de consultation juridique offert par l'étude légale DHC Avocats ;

QUE cette résiliation soit effective à compter de ce jour et que la Municipalité accepte d'être facturée pour le travail déjà encouru par cette étude pour la période de 10.5/12 mois écoulés en 2025 ;

ADOPTÉE

14.15 CONTRAT DE SERVICES DE CONSULTATION JURIDIQUE FORFAITAIRE

CONSIDÉRANT QUE les besoins d'accompagnement juridique de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services présentée par Me Patrick Beauchemin, de l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L. le 20 octobre 2025 ;

Rés.3646-11-25

EN **CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de consultation juridique forfaitaire proposée le 20 octobre 2025 par l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L., pour un montant annuel de 700,00 \$ plus les taxes applicables et des frais de technologies et d'administration de 6.5%;

QUE ce contrat se renouvelle d'année en année en appliquant une augmentation annuelle de 3% à compter de 2027, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-412 (Honoraires – Services juridiques).

ADOPTÉE

14.16 FORMATION CYBERSÉCURITÉ

Ce point est remis à une séance ultérieure.

14.17 PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Rés.3647-11-25

EN **CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 AMENDEMENT RÉSOLUTION #3584-08-25 – PAVAGE RANG SAINTE-CÉCILE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté la résolution suivante :

- #3584-08-25 – Pavage rang Sainte-Cécile

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission à Pavage Veilleux inc. pour effectuer 350 mètres de long par 6 mètres de large d'asphalte à la paveuse ;

Rés.3648-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE la résolution suivante soit amendée :

- #3584-08-25 – Pavage rang Sainte-Cécile

QUE le contrat pour effectuer 350 mètres de long par 6 mètres de large d'asphalte à la paveuse soit octroyé à Pavage Veilleux inc. pour la somme de 38 669,00\$, taxes en sus ;

QUE 40 597,62 \$ provenant du programme d'aide financière PAVL – volet entretien 2025-2026 soit affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00—625 (Asphalte) et #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.2 ABROGATION RÉSOLUTION #3585-08-25 – PONCEAUX RANG SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté la résolution suivante

- #3585-08-25 – Ponceaux rang Saint-François-Xavier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne procédera pas aux travaux en 2025 ;

Rés.3649-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la résolution #3584-08-25 – Pavage rang Sainte-Cécile soit abroger.

ADOPTÉE

15.3 DEMANDE MTMD – RÉPARATION PONT RANG SAINT-CHARLES

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a procédé à la fermeture préventive du pont situé sur le rang Saint-Charles, au-dessus de la rivière aux Orignaux à Saint-Pierre-les-Becquets le 9 juin 2025 ;

ATTENDU QUE le pont situé sur le rang Saint-Charles est actuellement en mauvais état et nécessite des réparations majeures;

ATTENDU QUE cette fermeture, d'une durée indéterminée, est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, et fait suite à une dégradation du glissement de terrain situé à proximité ;

ATTENDU QUE la fermeture de ce pont entraîne une déviation de la circulation, ce qui engendre une hausse du trafic dans le rang Sainte-Cécile Ouest ;

ATTENDU QUE cette situation contribue à la détérioration accélérée de la chaussée sur cette route locale, augmentant ainsi les coûts d'entretien pour la municipalité;

ATTENDU QUE l'augmentation du trafic routier dans le rang Sainte-Cécile Ouest engendre des enjeux de sécurité pour les résidents, pétons et cyclistes ;

ATTENDU QUE ces inconvénients nuisent à la qualité de vie des citoyens ;

Rés.3650-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adresse une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin que les travaux de réparation du pont du rang Saint-Charles à Saint-Pierre-les-Becquets soient priorisés et réalisés dans les meilleurs délais possibles, considérant les impacts significatifs sur la circulation locale et l'état des infrastructures routières municipales;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, à monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec ainsi qu'à la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets.

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Deux permis d'agrandissement de maison ont été délivrés en octobre 2025 pour une valeur de 50 000 \$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois d'octobre 2025.

16.3 DEMANDE CPTAQ – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise sur une partie du lot 6 132 635 une utilisation à une autre fin que l'agriculture, soit l'imposition de servitudes pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour la stabilisation de talus et la réparation de la structure P-05344 sur le rang Saint-Charles.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Rés.3651-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer la demande de ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec concernant le lot 6 132 635 puisqu'elle ne contrevient à aucun règlement municipal et de transmettre cette résolution à la CPTAQ.

ADOPTÉE

17 LOISIRS

17.1 ANIMATION BIBLIOTHÈQUE – MME CARINE PAQUET

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme désire organiser deux ateliers pour les élèves de 5^e et 6^e année de l'école La Source le 11 mai 2026 avec l'autrice, Mme Carine Paquin ;

Rés.3652-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter le devis de l'autrice, Mme Carine Paquin, pour deux ateliers avec les élèves de 5^e et 6^e année de l'école La Source le 11 mai 2026 et d'accepter de payer la somme de 677,40 \$;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-702-30-447 (Animation bibliothèque).

ADOPTÉE

17.2 BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME – CONCEPTION D'UN LOGO

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ne possède pas de logo ;

CONSIDÉRANT QU'un logo permettra à la bibliothèque de se présenter comme une entité professionnelle avec une mission culturelle bien définie. De renforcer l'impact de la communication visuelle ;

CONSIDÉRANT QU'un logo permettra de créer un sentiment d'unité et d'appartenance, tant pour les usagers que pour le personnel. Il symbolisera la mission éducative, culturelle et sociale de la bibliothèque ;

Rés.3653-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Duo Énergie graphique pour la conception d'un logo et d'octroyer un budget de 750,00 \$, taxes en sus, pour la création de celui-ci.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-702-30-670 (Fourniture de bureau – bibliothèque).

ADOPTÉE

17.3 SUBVENTION LOISIRS – ANIMATION TEMPS DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire offrir une subvention aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. pour l'organisation d'une activité pour le temps des fêtes qui aura lieu le samedi 29 novembre 2025 ;

Rés.3654-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement de 2 000 \$ aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-702-30-447 (Animation bibliothèque).

ADOPTÉE

18 DEMANDES

18.1 **APPUI MUNICIPAL AU MOUVEMENT DE GRÈVE LE COMMUNAUTAIRE A BOUTTE**

Considérant que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant-es;

Considérant que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun ;

Considérant que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante ;

Considérant que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force ;

Considérant que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et de la MRC de Bécancour, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable ;

Considérant que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective ;

Rés.3655-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

1. **QUE** le conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire prévu du 20 au 24 octobre 2025 et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression.
2. **QUE** la municipalité manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.
3. **QUE** la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard au mouvement communautaire.

ADOPTÉE

18.2 **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE BÉCANCOUR – CAMPAGNE PANIER DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour désire offrir un panier de Noël sous forme de bons d'épicerie à toutes les personnes dans le besoin de toutes les municipalités de la MRC de Bécancour, et ce, de façon juste et équitable.

CONSÉDIRANT QU'en 2024, 305 paniers ont été remis à 558 personnes pour une valeur de 81 100,00 \$, ce qui a permis à ceux-ci de se concocter un repas de Noël et manger à leur faim durant cette période ;

Rés.3656-11-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de donner un montant de 125,00 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour pour la campagne de paniers de Noël 2025
ADOPTÉE

19 AFFAIRES NOUVELLES

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3657-11-25

Il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h53.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière